

**MINISTERE DE LA COOPERATION
ET DU DEVELOPPEMENT**

VENANT N° 01 AU CONTRAT N°6610 89 00150 00 **COPIE** BURMAR :PHR/90/182

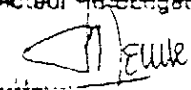
ADMINISTRATION	
Personne responsable:	
Directeur du Développement	
Service gestionnaire: DEV/SCT/ITRH	
Aire suivie par : M. ANDRIEU	
Téléphone : 45 55 95 44	
Lignes internes:	
Stationnaire: 6610	Bénéficiaire: 418
Programme: 3306	Activité: 440
Produit: 7792	
Rapport de présentation n° du	

TITULAIRE	
Nom : SATIF	
Adresse: 14, rue d'Anjou	
ville :	PARIS
code postal: 75008	
SIRET : 309.904.324 /00030	
LIBELLE DU N° DU COMPTE A CREDITER EN CAS DE MODIFICATION	
Compte :	
Banque :	
Agence :	

OBJET	
Mise en charge de personnels techniques pour l'avion présidentiel rwandais.	
Bénéficiaire: RWANDA	

IMPUTATION	
Ligne:	engagement:
Décision:	engagement:
3621 10/88	8041

MONTANT	
Montant initial:	1.298.620 FRF
Montant rectifié selon précédents avenants :	
Montant de l'avenant:	
Affectation sans incidence financière: X	
Nouveau montant contrat :	1.298.620 FRF

AVIS DE L'ORDONNATEUR	
Vix en réputation	
date:	Le Sous-Directeur Signature du Contrôle
31/07/90	

COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS	
Monsieur le Directeur de la Caisse Centrale de Coopération Economique.	

REFERENCES A RAPPELER	
Toute correspondance doit impérativement rappeler la référence ci-dessous:	
6610 89 00150 01 / 99	

ORIGINAL

DATE DE NOTIFICATION	

A V E N A N T N° 01ARTICLE PREMIER

Le marché dont la désignation figure en page 1 est modifié dans les conditions fixées ci-après.

ARTICLE IIII.1. Définition des prestations

L'article 3 du marché initial est modifié comme suit :

"La mission confiée au Titulaire s'entend de la mise à disposition des personnels suivants :

- un mécanicien navigant pour la période du 20 mars 1989 au 15 mai 1990.
- un co-pilote pour la période du 16 novembre 1989 au 15 mai 1990."

II.2. Délai d'exécution

L'article 6 du marché initial est modifié comme suit :

" Le délai d'exécution du présent marché est fixé à quatorze (14) mois congés compris à compter du 20 mars 1989.

Les agents sont mis à disposition des autorités rwandaises pour une durée, congés non compris, de :

- mécanicien navigant, 14 mois à compter du 20 mars 1989,
- co-pilote, 6 mois à compter du 16 novembre 1989."

Le reste de l'article sans changement.

II.2. Prix

Les annexes jointes au présent avenant annulent et remplacent les annexes jointes au marché initial.

COPIE

ARTICLE III

Toutes les autres clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

Fait en un original à Paris, le

Signature de la personne responsable

A Paris, le

Nom et signature du Titulaire précédés de la mention manuscrite "lu et approuvé"



lu et approuvé

Charles de La Baume

Charles de LA BAUME



SATIF

14, rue d'Anjou
75008 PARIS

Période du 20 mars 1989 au 4 mars 1990

	CO-PILOTE		MECANICIEN NAVIGANT		PRIX TOTAL H.T.
	Prix mensuel	Prix du 16.11.89 au 04.03.90	Prix mensuel	Prix du 20.03.89 au 04.03.90	
	21.300,-	77.390,-	20.250,-	232.875,-	310.265,-
	18.121,-	65.840,-	17.320,-	199.180,-	265.020,-
	13.780,-	50.067,-	12.480,-	143.520,-	193.587,-
		34.570,-		43.505,-	78.075,-
		10.933,-		3.195,-	14.128,-
	9.065,-	32.936,-	8.590,-	98.785,-	131.721,-
		271.736,-		721.060,-	992.796,-

) COUTS DIRECTS

- Salaire brut (y compris prime
et quote-part congés)
- Charges sociales et assurances ...

) COUTS SPECIFIQUES

- Indemnité d'expatriation
- Billets d'avion
- (4 AR PARIS/KIGALI)
- Transport bagages

) PEINES ET SOINS

C, de LA BAUME

Paris, le 15 février 1990.

Je certifie que le présent devis est établi à partir des éléments correspondant à des données effectivement vérifiables dans notre comptabilité

SATIF

14, rue d'Anjou
75008 PARIS

Période du 5 mars au 15 mai 1990

	CO-PILOTE		MECANICIEN NAVIGANT		PRIX TOTAL H.T.
	Prix mensuel	Prix du 05.03 au 15.05.1990	Prix mensuel	Prix du 05.03 au 15.05.1990	
	21.300,-	50.410,-	20.250,-	47.925,-	98.335,-
	18.121,-	42.886,-	17.320,-	40.990,-	81.876,-
	13.780,-	32.613,-	12.480,-	29.536,-	62.149,-
		12.000,-		7.000,-	19.000,-
		340,-		340,-	680,-
	9.065,-	21.454,-	8.590,-	20.330,-	51.784,-
		159.703,-		146.121,-	305.824,-

1) COÛTS DIRECTS

- Salaire brut (y compris prime et quote part-congés)
- Charges sociales et assurances

2) COÛTS SPÉCIFIQUES

- Indemnité d'expatriation
- Billet avion (PARIS/KIGALI)
- Transport bagages

3) PEINES ET SOINS

Indemnité

C. de LA BAUNE

Paris, le 15 février 1990

Je certifie que le présent devis est établi à partir des éléments correspondant à des données effectivement vérifiables dans notre comptabilité.

